

P. 1/1

Déclaration de la délégation amazighe
Instance Permanente
New York
Point 3

Madame la présidente

Je prends la parole au nom de la délégation amazighe de l'Afrique du Nord et permettez-moi Madame de vous féliciter d'abord de votre présidence de la 13 session du Forum permanent ainsi que les autres membres de l'Instance Permanente.

La bonne gouvernance est l'aspect d'un Etat de droit et de la démocratie. En Afrique du Nord pays des Amazighs, durant leur histoire ont toujours géré leur société avec ce qu'on peut appeler 'une gouvernance traditionnelle » c'est avec cet instrument enraciné dans leur civilisation que les Amazighs ont géré les ressources naturelles avec une harmonisation remarquable avec la nature. C'est la raison pour laquelle les Nations Unies à travers ses instances comme la CBD et la Convention du changement climatique ont toujours apprécié le rôle positif du savoir traditionnel des peuples autochtones dans le domaine de la biodiversité et du changement climatique.

Cependant les Etats modernes instaurés en Afrique du Nord après l'indépendance n'ont pas reconnu l'existence de ce peuple ainsi que sa civilisation de gouvernance.

Aujourd'hui la situation a évolué notamment au Maroc qui est doté d'une constitution qui reconnaît l'identité amazighe et la langue amazighe comme langue officielle. Le Mouvement amazighe ainsi que les instances onusiennes ont félicité le Maroc de cette initiative historique dans toute la région, et demande au gouvernement de faire sortir des lois organiques pour l'application de ces acquis sur le terrain. Mais dans le reste de la région en Algérie la bonne gouvernance cède la place à la répression contre les Amazighs qui réclament leurs droits à l'identité et à la bonne gouvernance et la transparence. Cela s'est produit dans les régions amazighes à Tizi Ouzou et dans le Mزاب. En Tunisie les Amazighs réclament la reconnaissance de l'Amazigh dans la constitution mais il semble que la pensée démocratique ainsi que la bonne gouvernance sont encore loin en Tunisie. La même situation en Libye et en pays du Sahel.

Et comme vous l'avez bien exprimé hier, Madame la présidente, l'absence de bonne gouvernance est l'une des racines de toutes les souffrances des Peuples Autochtones.

Madame la présidente Mesdames et Messieurs

Parmi les documents du point 3 les plus pertinents l'étude N° E/C 19/2014/4 faite par Raja Davisish et Simon William sur les bons exemples du règlement des différents fonciers au philippines et au Bangladesh

Dans la décennie qui vient les conflits entre les Peuples Autochtones et les gouvernements seront axés sur la terre et les territoires des Autochtones.

En Afrique du Nord le problème de la terre et les ressources des tribus autochtones constitue un défi aussi bien pour les gouvernements que pour la population autochtone. Au Maroc l'Organisation Tamaynut et Tamunt n Iffus ont organisé 30 ateliers sur ces problèmes avec les associations concernés couronné par une conférence internationale ou une charte sur la terre ainsi que plusieurs recommandations ont été signés par des centaines d'ONG amazighs concernés et envoyé au chef de l'Etat et au gouvernement. Plusieurs tribus vont être délogées et chassées de leurs terres ancestrales. La population environ 4000 personnes du village de « Tادوارت » à 20 km d'Agadir ont reçu une lettre de délogement alors qu'ils habitent sur leur territoire depuis 200 ans. Le Mouvement culturel amazigh continuera à défendre plus que jamais les droits à la terre des Amazighs.

Sept ans se sont écoulés jour pour jour depuis Madame Daes experte de l'Instance permanente a tiré la sonnette d'alarme sur ce problème qui peut dégénérer et laisser place à des conflits qui menacent la sécurité des Etats ainsi que la sécurité mondiale et ainsi peut ridiculiser tous les efforts des instances onusiennes dans le domaine des questions autochtones.

Recommandations

1. Nous demandons aux gouvernants du Maroc et d'autres gouvernements de la région d'entamer un dialogue avec les représentants des Amazighs pour débloquer la situation de la terre dans la cadre du consentement libre et en connaissance de cause.
- 2 - recommande à tous les États et gouvernements qui ne reconnaissent pas l'existence des peuples autochtones et de leurs identités, langues et leurs droits collectifs à la culture et de la terre et des ressources, les forêts, de changer leurs constitutions afin qu'ils soient conformes à la déclaration des Nations Unies sur les peuples Autochtones.
2. 3 - soutient la Conférence Mondiale des Peuples Autochtones qui aura lieu en Septembre au Nations Unies.

4 demande à L'Instance Permanente de réserver le thème de la session prochaine de l'Instance Permanente au problème des terres et ressources des peuples Autochtones.

Dr. Handaine Mohamed

Délégation amazighe

Afrique du Nord